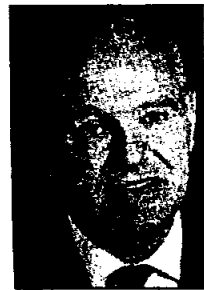


**FRANCE - AMÉRIQUE**

8-14 MAI 2004 N°1665 \$1,50

TÉL. (212) 221-6700 / FAX. (212) 221-6997/ 1560 BROADWAY, SUITE 511, NEW YORK, NY 10036-1525



**Écologie, comme École**  
Le ministre français de l'Écologie Serge Lepeltier a exposé les enjeux de l'environnement aux étudiants de Columbia University. Page 12



**Mosaïque européenne**  
À Dublin le 1<sup>er</sup> mai, l'Union européenne a officiellement accueilli dix nouveaux pays et les Vingt-Cinq ont célébré leur « diversité ». Page 4

**LE BON FRANÇAIS****Convenir**Par Pierre F. DE RAVEL  
DESCLAPON

« Faut-il dire : nous avons convenu ou nous sommes convenus ? » me demandait notre amie Emmanuelle, perplexe sur le bon usage de ce verbe. C'est en voulant faire la lumière sur l'usage de ce verbe que j'ai découvert la richesse et l'évolution de son sens.

La règle traditionnelle est d'employer l'auxiliaire « avoir » dans le sens de « plaire, être approprié » et l'auxiliaire « être » dans le sens de « décider ensemble ». Ainsi, Gide écrivait dans *Les Faux Monnayeurs* : « Et même j'avais convenu avec lui, ajouta-t-il, qu'au besoin je remettrais de quelques jours mon départ. » et Montherlant dans *Le Démon* bien : « Solange a dû vous dire que nous étions convenus que j'aie trois mois de vacances conjugales par an. » Cette règle, pourtant claire, est de moins en moins respectée, la tendance actuelle étant à l'emploi de l'auxiliaire « avoir » pour tous les sens du verbe. Ainsi De Gaulle emploie le verbe « avoir » là où la règle exige le verbe « être » : « Nous avons convenus qu'en

tout état de cause la première armée devait s'emparer de Stuttgart ».

Selon le *Petit Larousse 2004*, le verbe convenir a trois sens : faire un accord, plaire à, et reconnaître comme vrai. D'où viennent ces sens en apparence éloignés les uns des autres ?

Le verbe convenir vient du latin convenire = cum + venire soit, au sens propre, « venir ensemble, se réunir ». En ancien français, le verbe était écrit « covenir » et signifiait d'abord « s'assembler, se réunir ». D'ailleurs, à l'époque, « faire covenir » voulait dire « assigner, faire comparaître en justice » et « estre covenu » = « être assigné ». De même, notons que dès 1120 la covenue signifiait à la fois une rencontre et, par extension de sens, les rapports sexuels. Peut-on y voir l'origine de la déconvenue de l'amant transi ? Le sens propre du verbe convenir nous a donné, quelques fois par des voies détournées, plusieurs mois encore utilisés de nos jours : le « convent », le « couvent » et la « convention ».

L'orthographe moderne du « convent » ne date que de trois siècles. Avant 1718, le mot, dérivé de « conventus » = assemblée, réunion, lui-même issu de convenire, était écrit convent et c'est dans cette forme que l'anglais l'a adopté il y a un peu plus de

sept siècles. Au XIX<sup>e</sup>, le mot convent a été réemprunté à l'anglais, cette fois pour désigner une assemblée de francs-maçons. L'anglais a gardé plusieurs autres dérivés du sens propre de convenire et de conventus : le verbe convene signifiant réunir, et le mot coven qui signifie une assemblée de sorcières.

Le mot convention au sens d'assemblée extraordinaire du parlement fait son apparition en Angleterre en 1660 : en 1688, pendant la révolution, le Parlement anglais s'est constitué en convention. Il est ensuite repris aux États-Unis en 1777 pour désigner une assemblée chargée d'établir une constitution. C'est dans ce sens que le mot a été ensuite repris en politique française lors de la Révolution puisque c'est ainsi que l'on appelle l'Assemblée qui, en vertu du décret du 10 août 1792, a gouverné la France de 1792 à 1795 : « La Convention, appelée par une loi de l'Assemblée législative pour donner une nouvelle constitution à la France, décréta la République » (*Las Cases, Mémorial de Ste Hélène*, t. 1, 1823, p. 771). La politique étant un moteur d'évolution rapide de la langue, notons que convention au sens américain moderne de congrès d'un parti pour nommer le candidat à la présidence et à la vice-présidence des États-Unis fait son apparition en 1886 et que ce sens est maintenant utilisé dans le langage politique français actuel puisque le Trésor de la langue française donne en exemple la

convention du parti socialiste. Il est intéressant de noter que le sens de pacte ou d'accord du mot convention (« Toutes conventions matrimoniales seront rédigées avant le mariage par acte devant notaire » Code Civil de 1804 art.1394) est issu du latin conventio-onis = accord de plusieurs parties sur un sujet précis apparenté mais différent de convenire.

Outre le sens propre d'assemblée, le verbe convenir a, dès le haut Moyen-Âge, développé un sens abstrait de « faire une chose selon sa volonté, de s'entendre avec, de tomber d'accord sur » d'où l'emploi de la forme impersonnelle il est convenu que, calqué sur le latin conventit ut. Ainsi, en ancien français, un covent signifiait un accord, une promesse : « mettre en covent » voulait dire s'engager, garantir. Le vieux mot covenant = accord, stipulation, employé dans l'expression « avoir en covenant » pour signifier « promettre par engagement solennel » a disparu en français moderne mais est resté avec la même orthographe et le même sens dans l'anglais juridique moderne. Le sens d'entente mutuelle sur un sujet se retrouve dans le sens premier du mot covenance dont le sens a ensuite évolué pour signifier conforme aux usages.

Dans le moyen français, le sens du verbe convenir, et celui des mots de sa famille, évolue encore. Certes le sens de venir ensemble reste mais à celui-ci s'ajoute le sens de parlementer ainsi

que de s'accorder, d'être en conformité : « Je trouve bien plus rare de voir convenir nos humeurs et nos desseins » écrivait Montaigne, sens encore utilisé par Mme de Staël dans ses *Lettres* de 1787 : « Le silence et le sérieux conviennent absolument. ». Certains des usages du verbe peuvent aujourd'hui surprendre : convenir de son office voulait dire s'acquitter de ses fonctions et laisser convenir signifiait laisser faire ! De même, au cours de cette époque, le mot covenant se transforme en convenant, toujours dans le sens de promesse ou accord ce qui rejoint la notion d'accord que l'on retrouve dans l'autre sens du mot convention.

Le sens de plaire à, qui découle naturellement du sens propre de se réunir, a donné lieu au XVIII<sup>e</sup> à l'usage, maintenant disparu, de l'expression se convenir pour parler de deux personnes éprises. Les disparitions d'acceptions du verbe convenir et de ses dérivés sont intéressantes.

Ainsi, la covenue précitée a changé de sens au XVI<sup>e</sup> siècle pour signifier bonne fortune ou profit pour disparaître et ne survivre que par son contraire la déconvenue, d'emploi encore courant. De même, l'adjectif convenient d'abord utilisé par Chaucer au XIV<sup>e</sup>, a subsisté en anglais moderne alors qu'on ne retrouve aucune trace du même mot en ancien ou en moyen français, hormis son contraire inconvenient toujours utilisé.